

# ASSEMBLEE COMMUNALE DU 18 AVRIL 2012

**Présidence :** Madame Marie-Claire Pharisa, syndique

**Citoyennes et citoyens présents :** 24 ; conseil communal : 5, soit 29

**Conseil communal :** Madame et Messieurs  
- Claudine Castella  
- Daniel Raboud  
- Jean-François Moura  
- Philippe Mercier

**Secrétaire :** Madame Marthe Brodard

**Convocation :**

- affichée au pilier public dès le 30 mars 2012 ;
- publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, numéro 13, du 30 mars 2012 ;
- insérée dans le Bulletin d'information numéro 69 distribué à tous les ménages le 2 avril 2012 (art. 12, al. 1<sup>bis</sup> LCo ; décision de l'assemblée communale du 14 décembre 2011).

---

**Ordre du jour :**

**1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2011**

**2. Comptes 2011**

2.1. Compte de fonctionnement

- a) rapport de l'organe de révision
- b) préavis de la commission financière
- c) approbation

2.2. Compte des investissements

- a) rapport de l'organe de révision
- b) préavis de la commission financière
- c) approbation

**3. Divers**

A 20.00 heures, **Madame la Syndique** ouvre l'assemblée en saluant les personnes présentes, notamment Monsieur Pascal Moënnat, ancien syndic ; elle les remercie d'avoir répondu à la convocation.

Elle excuse l'absence de Messieurs et Mesdames Patrice Borcard, André Geinoz, Laurent et Corinne Borcard, Catherine Raboud, Jean-Marc Rotzetter, Célestin Chiari.

Madame la Syndique :

- demande s'il y a des remarques concernant le mode de convocation ainsi que l'ordre du jour ;
- rappelle les dispositions de l'article 18 (al. 1, 2 et 3) de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes :

« <sup>1</sup>L'assemblée vote à main levée.

<sup>2</sup>Toutefois, le vote a lieu au scrutin secret lorsque la demande qui en est faite est admise par le cinquième des membres présents.

<sup>3</sup>Le président et les autres membres du conseil communal peuvent voter. Toutefois, ils s'abstiennent lors de l'approbation des comptes par l'assemblée et lorsqu'elle décide une délégation de compétence. ».

- nomme deux scrutateurs : Messieurs Gabriel Moura et Henri Currat.

Aucune remarque n'est formulée ; l'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Les objets inscrits à l'ordre du jour sont présentés au moyen d'un support informatique par affichage sur écran.

## 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2011

Comme mentionné dans la convocation, le procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2011 n'est pas lu ; il a été mis à la disposition des citoyens actifs (au Bureau communal), ainsi que publié avec la mention « provisoire » sur le site Internet dès sa rédaction (art. 22, 103<sup>bis</sup> de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, 13 du règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de la loi sur les communes).

Pour donner suite à une constatation relative à la dégradation des ouvrages d'endiguement situés entre Grandvillard et Estavannens, à la hauteur du « Camping d'Enney », Madame la Syndique informe l'assemblée que l'« Entreprise d'endiguement de la Sarine en Haute-Gruyère » a donné mandat au Bureau technique François Audergon, à Bulle, d'établir un projet d'assainissement. Une décision sera prise lors de la réunion du prochain comité.

Le procès-verbal ne donne lieu à aucune remarque ; il est **approuvé** avec remerciements à son auteur.

## 2. Comptes 2011

Madame la Syndique rappelle qu'un rapport explicatif a été publié dans le bulletin d'information numéro 69 de mars 2012, pages 3 ss.

En outre, un exemplaire desdits comptes, est remis à chaque participant (bilan, compte de fonctionnement et compte des investissements).

### ***Rapport de l'organe de révision du 26 mars 2012 : Fiduciaire Cuennet Sàrl, à Bulle***

La Fiduciaire Cuennet Sàrl, à Bulle, en qualité d'organe de révision désigné par l'assemblée communale le 21 avril 2010, a vérifié les comptes de l'année 2011 (art. 98d de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, 60c du règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de la loi sur les communes).

Les résultats détaillés sont consignés dans la formule de vérification établie par le Service des communes (art. 60d RELCo). Cette formule, complétée le 21 mars 2012, a été remise par l'organe de révision au conseil communal le 26 mars 2012, accompagnée du rapport de révision du même jour.

Un exemplaire de ces documents a été remis à la commission financière le 31 mars 2012.

Le rapport de révision est annexé aux comptes mis en consultation au Bureau communal dès l'envoi de la convocation à l'assemblée. Ce rapport recommande d'approuver les comptes annuels 2011.

### **2.1. Compte de fonctionnement**

**Madame Marie-Claire Pharisa, syndique**, responsable des finances, présente le compte de fonctionnement. Son rapport est joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 1).

Un résumé des chapitres avec comparaison des résultats 2010-2011 est projeté par système « beamer ».

- **Chapitre 700 : Approvisionnement en eau - position 700.435.01 : « Vente d'eau – Camp militaire » :**

**Monsieur Emile Borcard** constate que le budget prévoyait une recette de **7'000 fr.** Or, cette position mentionne **0 fr.**

#### **Réponse de Madame la Syndique :**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les positions 700.435.00 : « Vente d'eau – habitants de la commune » et 700.435.01 : « Vente d'eau – Camp militaire » ont été réunies. Dès lors, le montant perçu auprès de la Confédération est compris dans celui de **40'167.50 fr.** (position 700.435.00).

- **Chapitre 720 : Gestion des déchets - position 720.434.02 : « Taxes spéciales perçues à la déchetterie » : 2'573 fr.**

**Monsieur François Musy** sollicite le tarif relatif à cette position ; il ne l'a pas vu à la déchetterie.

Ce document est à disposition au Bureau communal, ainsi que publié sur le site Internet. Un exemplaire est en mains du surveillant. Dorénavant, son affichage sera régulièrement renouvelé dans l'abri de la déchetterie.

- **Chapitre 830 : Tourisme - position 830.352.00 : « Contribution à l'ARG » : charge : 20'791.20 fr.**

**Monsieur Emile Borcard** observe que ce sont tous les contribuables qui payent, alors que seulement quelques communes sont bénéficiaires des subventions destinées à financer la réalisation d'infrastructures de développement économique et touristique.

**Madame la Syndique** expose que l'« Association Régionale la Gruyère » a été constituée par l'ensemble des communes du district. Ladite association a été fondée sur les articles 109 et suivants de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes. Par l'adoption des statuts, lesdites communes se sont engagées à réaliser les buts de l'association.

Une décision soumise au vote n'est acceptée que si elle est approuvée par la double majorité des citoyens votants et des communes (art. 123f LCo).

La Commune de Grandvillard est représentée par un délégué, Monsieur Philippe Mercier, conseiller communal. Monsieur Marc Stauffer, conseiller communal, à Lessoc, représente l'Intyamou au sein du comité.

- **Chemins pédestres**

**Monsieur François Musy** pose la question suivante : est-il prévu d'améliorer le parcours « Bounavau » via « Les Marais », lequel est inclus dans « Le Grand Tour », itinéraire tracé par le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut ?

Il remettra au conseil un courriel du PNR aux termes duquel celui-là soutient que l'entretien des chemins pédestres incombe aux communes.

**Madame la Syndique**, ainsi que **Madame Claudine Castella**, conseillère communale, précisent qu'aucun montant n'a été inscrit au budget 2012. En outre, certains tronçons empruntent des fonds privés. La barrière d'entrée du pâturage du « Rio » fait partie d'un alpage (propriété privée).

Le compte de fonctionnement solde comme suit :

- revenus :	3'796'689.88 fr.
- charges :	3'791'631.30 fr.
<b>excédent de revenus :</b>	<b>5'058.58 fr.</b>

### **Bilan au 31 décembre 2011**

Le bilan au 31 décembre 2011 a été publié dans le bulletin d'information ; les totaux sont les suivants :

- actifs :	<b>5'277'241.76 fr.</b>
- passifs	<b>5'272'183.18 fr.</b>
Excédent d'actifs :	<b>5'058.58 fr.</b>

Une fiche comparative entre le bilan au 31 décembre 2010 et celui au 31 décembre 2011 est projetée par beamer.

La parole n'est plus demandée.

### **Rapport de la commission financière**

**Monsieur Serge Golliard**, président de la commission financière, donne lecture du rapport suivant (pièce 2 annexée au présent procès-verbal) :

*« Afin de respecter les prescriptions légales, il convient que les comptes communaux soient contrôlés par un organe de révision agréé. Pour la Commune de Grandvillard, c'est la Fiduciaire Cuennet qui assume ce mandat actuellement.*

*En date du 26 mars 2012, cette dernière a adressé son rapport à l'attention du conseil communal et de la commission financière. Dans ce document, la fiduciaire atteste de la conformité des comptes selon le mode de contrôle fixé par la loi.*

*Sur cette base et dans le but que la commission financière ait également la possibilité d'approfondir les comptes communaux, une séance est organisée avec le conseil et l'administration communale. Celle-ci s'est tenue le 5 avril 2012 en présence de Madame Marie-Claire Pharisa et Monsieur Daniel Raboud, représentant le conseil communal ainsi que de Madame Jeannette Beaud de l'administration communale. De par le rapport de la fiduciaire et des détails explicatifs qui lui ont été fournis sur le compte de fonctionnement 2011, la commission financière recommande à l'assemblée de l'approuver selon ce qui vous a été présenté précédemment ».*

Ce rapport est signé : Serge Golliard, président.

**Madame la Syndique** remercie Monsieur Golliard, ainsi que ses collègues.

### **Approbation du compte de fonctionnement**

Soumis à l'assemblée, le compte de fonctionnement de l'année 2011, lequel solde par un excédent de revenus de **5'058.58 fr.**, **est approuvé par vote au scrutin ouvert, à l'unanimité.**

## 2.2. Compte des investissements

**Madame la Syndique** se réfère au bulletin d'information de mars 2012, lequel comprend le détail du compte des investissements (pages 6 et 7).

Les résultats sont les suivants :

- total des charges d'investissement :	<b>1'145'974.95 fr.</b>
- total des produits d'investissement :	<b>709'133.20 fr.</b>
<b>Investissement net :</b>	<b>436'841.75 fr</b>

### ***Rapport de la commission financière***

**Monsieur Serge Golliard**, président de la commission financière, donne lecture du rapport suivant (pièce 2 annexée au présent procès-verbal) :

*« Outre de statuer sur le compte de fonctionnement, il appartient également à la fiduciaire de le faire sur le compte des investissements, ce qu'elle a réalisé sans remarque particulière dans son rapport.*

*Lors de notre entrevue du 5 avril, les représentants de la commune ont fourni toutes les explications relatives aux écarts intervenus entre le budget et le réalisé 2011 à la satisfaction des membres de la commission financière. En conséquence, celle-ci recommande à l'assemblée d'accepter également le compte des investissements 2011 et d'en donner décharge au conseil.*

*Enfin, la commission remercie les membres du conseil communal pour leur disponibilité et Madame Jeannette Beaud pour la manière remarquable avec laquelle elle tient la comptabilité des finances communales ».*

Ce rapport est signé : Serge Golliard, président.

La discussion est ouverte ; elle n'est pas utilisée.

### ***Approbation du compte des investissements***

Soumis à l'assemblée, le compte des investissements de l'année 2011, lequel solde par un investissement net de **436'841.75 fr.**, **est approuvé par vote au scrutin ouvert, à l'unanimité.**

Au nom du conseil, Madame la Syndique remercie :

- l'assemblée de la confiance témoignée ;
- la commission financière qui exerce son mandat avec compétence ;
- Madame Jeannette Beaud, caissière, de la qualité de son travail, ainsi que de sa bonne collaboration.

### 3. Divers

#### Informations

#### - *Endiguements – travaux suite aux intempéries de 2005 et de 2007*

**Madame la Syndique** informe l'assemblée de ce qui suit :

Le secteur des « Lières », à partir du « Pont du cimetière » est classé en zone de dangers naturels.

A la suite des intempéries de 2005 et de 2007, une mesure reste à réaliser dans ce secteur, soit à la hauteur du « Pont du cimetière ». Sur requête du Service des ponts et chaussées, section lacs et cours d'eau, en vue de préserver les habitations sises en aval du pont précité, il appartient à la commune de prendre les mesures nécessaires en vue de canaliser l'eau en cas de crue.

Sur la base d'un examen de la situation, le conseil a opté pour l'aménagement d'un « gen-darme couché » à la hauteur de l'école. Cet aménagement a pour but de canaliser l'eau dans le torrent de « La Taouna ».

La dépense y relative est couverte par le solde du crédit voté par l'assemblée communale du 1<sup>er</sup> décembre 2010.

#### - *Assainissement des infrastructures de services, secteur centre du village*

**Monsieur Daniel Raboud** renseigne l'assemblée comme suit :

Les eaux usées sont traitées par la Station d'épuration de Broc (STEP). Les travaux de mise en mode séparatif ont été réalisés sur environ 70 % du terrain bâti. Le conseil projette d'exécuter le dernier secteur, soit le centre du village qui s'étend sur une longueur de l'ordre de 900 mètres. Ce secteur comprend la Rue Saint-Jacques, la Route du Banneret et la Rue du Vanil-Noir. L'adduction d'eau ainsi que les diverses conduites de services (électricité, téléphone, etc.) feront l'objet des adaptations nécessaires.

Le Bureau CSD Ingénieurs Conseils SA, à Bulle, prendra contact avec les propriétaires en vue d'effectuer un relevé des raccordements privés. Le conseil remercie d'ores et déjà les-dits propriétaires de remettre à Monsieur Jean-Marc Delabays, collaborateur auprès du bureau précité, les documents utiles et de lui donner les informations nécessaires.

Le projet sera présenté lors d'une prochaine assemblée avec demande de crédit pour une première étape.

**Monsieur Pascal Moënnat** suggère que l'étude en cours prenne en compte, le passage de la fibre optique, ainsi que les raccordements y relatifs.

Le conseil prend note.

- **Monsieur Emile Borcard** invite les personnes présentes à signer la demande de référendum contre la loi du 7 février 2012 modifiant la loi sur l'énergie. Cette loi fera obligation, notamment de remplacer, d'ici 2025, les chauffages électriques existants.
- **Gestion des déchets – papiers**

**Monsieur Antoine Castella** se réfère aux propos de Madame la Syndique selon lesquels Grandvillard est mauvais élève en matière d'élimination du papier. A-t-on pensé d'améliorer le remplissage de la benne y affectée, voire d'engager une personne supplémentaire ?

Une réflexion a déjà eu lieu à ce sujet, dans laquelle a été comprise la benne des déchets encombrants, lui répond **Monsieur Jean-François Moura**, responsable du dicastère.

L'espace actuel ne permet pas de remplir les bennes par le haut ; de plus, ce moyen est plus onéreux. En outre, des essais de comprimer les déchets ont été effectués, mais ne se sont pas révélés concluants.

Monsieur Moura recommande de presser les cartons ou de les remplir de papier entassé.

En outre, l'engagement d'une deuxième personne ne permet pas d'envisager une diminution des charges.

**Madame la Syndique** recommande à chacun de veiller à réduire le volume des papiers.

---

L'ordre du jour est épuisé.

Madame la Syndique remercie les participants de prendre part à la gestion des affaires publiques, ainsi que ses collègues du conseil de leur bon esprit. Elle remercie également Mesdames Marthe Brodard et Jeannette Beaud de leur bonne collaboration tout au long de l'année, ainsi que les membres du personnel des forêts, de l'édilité, de conciergerie et de la déchetterie.

Elle clôt l'assemblée à 21.00 heures et invite chacun à un moment d'échange et d'amitié.

La secrétaire :



Marthe Brodard

La syndique



Marie-Claire Pharisa